



Terre des hommes - Aide à
l'enfance dans le monde -
Fondation
Lausanne

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes consolidés 2025**



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Terre des hommes - Aide à l'enfance dans le monde - Fondation, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Terre des hommes - Aide à l'enfance dans le monde - Fondation et sa filiale (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé et le tableau de variation des fonds et du capital consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
+41 58 792 91 00

ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes consolidés

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

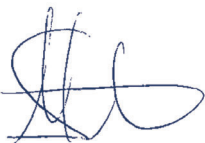
Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

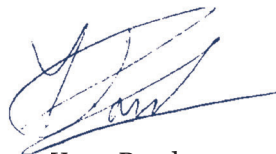
Conformément à l'art. 83b, al. 3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Marc Secretan
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Yann Pasche
Expert-réviser agréé

Genève, le 24 avril 2026

Annexe :

- Comptes consolidés (bilan consolidé, compte de résultat consolidé, tableau de flux de trésorerie consolidé, tableau de variation des fonds et du capital consolidé et annexe)

Rapport financier

de Terre des hommes

2025



Terre des hommes

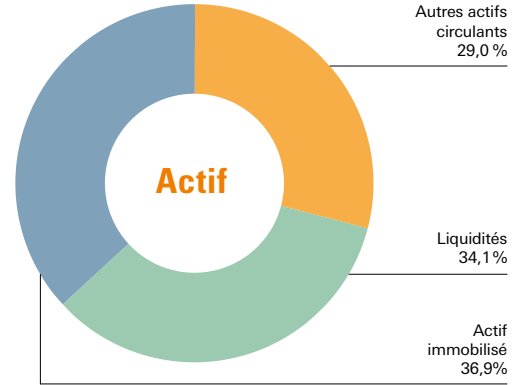
Aide à l'enfance.

Rapport financier

Bilan consolidé au 31 décembre 2025

Actif

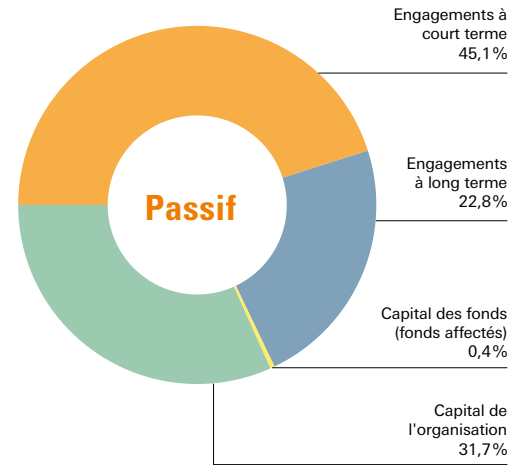
(en milliers de francs suisses)	Notes	2025	2024
Actif circulant		36'191	31'423
Liquidités	1	19'531	12'905
Titres	2	2'242	2'061
Créances	3	1'165	1'299
Financements à recevoir	4	10'255	12'206
Comptes de régularisation actif	5	2'998	2'951
Actif immobilisé		21'169	26'630
Immeubles de placement	6	20'750	26'071
Autres immobilisations corporelles	6	227	260
Immobilisations financières	7	192	298
Total		57'360	58'053



(en pourcentage du total du bilan)

Passif

(en milliers de francs suisses)	Notes	2025	2024
Engagements à court terme		25'873	30'752
Créanciers	8	2'291	2'053
Financements reçus d'avance	9	17'501	21'849
Comptes de régularisation passif	10	5'854	6'623
Dettes à court terme portant intérêt	11	228	228
Engagements à long terme		13'059	12'368
Dettes à long terme portant intérêt	11	10'654	10'036
Provisions à long terme	12	2'405	2'333
Capital des fonds (fonds affectés)		230	230
Capital de l'organisation		18'197	14'701
Capital versé		5	5
Capital lié	13	3'233	3'325
Capital libre (général)		14'959	11'371
Total		57'360	58'053

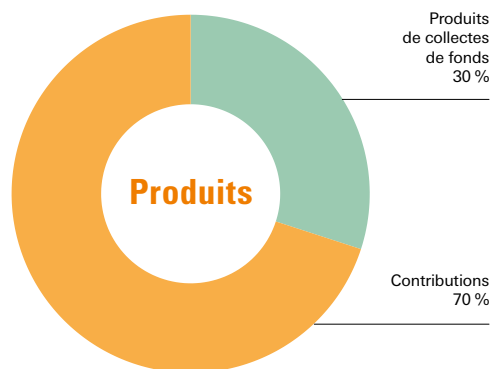


(en pourcentage du total du bilan)

Compte de résultat consolidé 2025

Produits

(en milliers de francs suisses)	Notes	2025	2024
Collecte grand public		21'040	17'933
Dons périodiques		2'410	2'329
Vente d'oranges et journée des droits de l'enfant		743	795
Dons non périodiques		1'520	1'489
Marketing direct		9'609	9'822
Successions et legs		6'758	3'498
Collecte semi-institutionnelle		6'751	6'543
Institutions et fondations		5'515	5'039
Mécénat et entreprises		362	993
Cantons		873	511
Total des produits de collectes de fonds		27'791	24'476
Contributions		63'506	73'668
Mouvements partenaires TDHIF*		2'633	2'391
Chaîne du Bonheur		4'654	6'421
DDC (Confédération suisse)	18	13'166	13'308
Recettes à l'étranger		20'920	23'792
États et organisations étrangers		22'133	27'756
Produits divers		326	17
Total		91'623	98'161
dont Produits libres		25'764	23'522
dont Produits affectés		65'860	74'639

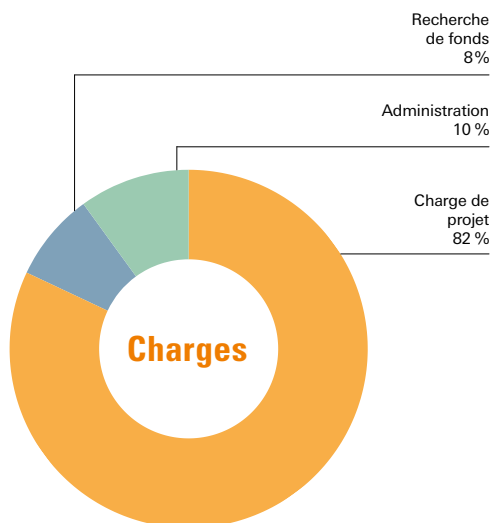


(en pourcentage du total des produits)

* Fédération Internationale Terre des Hommes

Charges

(en milliers de francs suisses)	Notes	2025	2024
Projets et programmes à l'étranger		73'487	80'978
Projets Afrique subsaharienne		24'128	25'058
Projets Europe		11'816	17'070
Projets Moyen-Orient et Afrique du Nord		21'362	23'258
Projets Asie		12'483	10'194
Projets Amérique latine		-	244
Programmes opérationnels suisses		3'698	5'153
Recherche de fonds et Administration		16'325	18'970
Communication et recherche de fonds		7'071	7'274
Administration		9'254	11'696
Total Charges opérationnelles	16	89'812	99'948
Résultat opérationnel		1'811	-1'786
Résultat financier	14	-717	514
Produits financiers		484	900
Charges financières		-1'201	-386
Autres résultats	15	2'404	175
Produits d'immeubles de placement		1'173	1'301
Réévaluation d'immeubles de placement		3'550	-
Perte (-) s/vente d'immeubles de placement		-1'271	-
Charges d'immeubles de placement		-1'083	-415
Charges et produits sur exercice précédent et extraordinaires		35	-711
Impôts directs		-2	-43
Résultat annuel avant attribution/prélèvement au capital de l'organisation		3'496	-1'141
(+) Prélèvement (-) Attribution aux fonds affectés		-	-
Résultat annuel avant attribution au Capital + Réserves		3'496	-1'141
(+) Prélèvement (-) Attribution au capital lié		92	42
(+) Prélèvement (-) Attribution au capital libre (général)		-3'588	1'099
Résultat annuel		-	-



(en pourcentage du total des charges)

Tableau de flux de trésorerie 2025

(en milliers de francs suisses)	Notes	2025	2024
Résultat annuel avant attribution/prélèvement au capital de l'organisation		3'496	-1'141
Amortissements		27	-
Augmentation (-) / Diminution (+) créances		134	623
Augmentation (-) / Diminution (+) financements à recevoir		1'951	-1'422
Augmentation (-) / Diminution (+) comptes de régularisation actif		-46	-458
Moins-value (+) / Plus-value (-) sur vente d'immeuble de placement	6	1'271	-
Réévaluation comptable d'immeubles de placement	6	-3'550	-
Augmentation (+) / Diminution (-) créanciers		238	-430
Augmentation (+) / Diminution (-) financements reçus d'avance		-4'348	-1'128
Augmentation (+) / Diminution (-) provision à long terme		73	-56
Augmentation (+) / Diminution (-) comptes de régularisation passif		-769	1'396
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		-1'523	-2'616
Investissement (-) / Désinvestissement (+) en immobilisations corporelles	6	5	-243
Investissement (-) / Désinvestissement (+) d'immeuble de placement	6	7'600	-
Investissement (-) / Désinvestissement (+) en titres		-181	-273
Investissement (-) / Désinvestissement (+) en immobilisations financières		106	-1
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		7'532	-516
Augmentation (+) / Diminution (-) dettes à long terme portant intérêt		618	-228
Flux de fonds provenant de l'activité de financement		618	-228
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités		6'626	-3'360
Liquidités au 1 ^{er} janvier		12'905	16'265
Liquidités au 31 décembre		19'531	12'905
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités		6'626	-3'360

Ce tableau résume les provenances des fonds, en partant du résultat de la Fondation et des variations des postes de bilan qui reflètent les sources et les utilisations des fonds, pour aboutir à la variation de trésorerie.

Tableau de variation des fonds et du capital

(en milliers de francs suisses)	Solde au 31/12/2023	Allocations 2024	Transferts 2024	Utilisations 2024	Solde au 31/12/2024	Allocations 2025	Transferts 2025	Utilisations 2025	Solde au 31/12/2025
Capital des fonds (fonds affectés)									
Réserve projets Europe	113	16'814	256	-17'070	113	11'108	708 ^[1]	-11'816	113
Réserve projets Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	21'638	1'619	-23'258	-	19'107	2'255 ^[1]	-21'362	-
Réserve projets Afrique	115	23'988	1'071	-25'058	117	22'367	1'761 ^[1]	-24'128	117
Réserve projets Asie	-	9'746	448	-10'194	-	11'721	762 ^[1]	-12'483	-
Réserve projets Amérique latine	-	118	126	-244	-	-	- ^[1]	-	-
Réserve Axes d'intervention	-	515	-113	-402	-	347	-11 ^[1]	-336	-
Recettes programmes au siège	-	1'819	-	-1'819	-	1'209	-	-1'209	-
Participation aux frais administratifs (FAP)	-	5'271	-5'271	-	-	4'737	-4'737 ^[2]	-	-
Total Capital des fonds	230	79'910	-1'865	-78'046	230	70'597	738	-71'335	230
Capital de l'organisation									
Capital versé	5	-	-	-	5	-	-	-	5
Capital lié	3'367	203	56	-302	3'325	213	-56	-249	3'233
Indemnités de fin de contrat	1'527	-	-	-	1'527	-	-	-	1'527
Fonds mutuel de taxation	658	203	-	-132	729	213	-	-171	771
Risque pour différence de change	450	-	-	-	450	-	-	-	450
Réserve Innovation	299	-	-	-143	156	-	-87 ^[3]	-69	-
Réserve Aide humanitaire	173	-	-	-26	146	-	-	-9	137
Réserve pour fluctuation des titres	260	-	56	-	316	-	31 ^[4]	-	347
Capital libre (général)	12'470	18'048	1'809	-20'955	11'371	20'814	-682^[5]	-16'543	14'959
Capital de l'organisation	15'842	18'251	1'865	-21'257	14'701	21'027	-738	-16'793	18'197

Explications Transferts 2025

^[1] KCHF 5'475 transférés du Capital libre dont KCHF 11 affectés des Recettes sur Axes d'intervention pour couvrir les Réserves destinées aux projets.

^[2] KCHF 4'737 de Participation aux frais administratifs (FAP) alloués au Capital libre.

^[3] KCHF 87 de dissolution de la Réserve Innovation allouée au Capital libre.

^[4] KCHF 31 affectés du Capital libre au Capital lié pour augmenter la Réserve pour fluctuation des titres.

^[5] KCHF 682 alloués au Capital des fonds après déduction du Transfert des FAP selon point 2 de KCHF 4'737 et de la dissolution de la Réserve Innovation selon point 3 de KCHF 87 du montant de KCHF 5'475 du Capital libre selon point 1 et du montant de KCHF 31 de la Réserve pour fluctuation des titres selon point 4.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Principes comptables et de présentation des comptes

a) Généralités

Les états financiers de Terre des hommes – Aide à l'enfance dans le monde – Fondation (« Terre des hommes »), dont le siège est à Lausanne, ont été établis conformément aux statuts, aux dispositions applicables du Code Civil (article 69a) et du Code des obligations et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (y compris la RPC 21). Ils respectent les prescriptions de la fondation ZEWO (Bureau central suisse des œuvres de bienfaisance).

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes annuels des entités consolidées au 31 décembre 2025 qui ont été établis selon des principes uniformes. Toutes les entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe des coûts historiques (valeurs d'acquisition) et présentés en milliers de francs suisses (KCHF). De ce fait, il se peut que des différences dues aux arrondis soient constatées dans certains totaux.

Certaines rubriques des états financiers 2024 ont été ajustées en 2025 à des fins de comparaison.

Il n'y a pas eu de modification significative dans les hypothèses et dans les estimations sur lesquelles reposent les comptes consolidés.

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes consolidés de Terre des hommes le 24 avril 2026.

b) Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés contiennent les comptes annuels des entités du groupe dans lesquelles Terre des hommes détient directement ou indirectement 50% des droits de vote ou plus (critère du contrôle). La société immobilière Rumine-Lucinge C. S.A., sise à 1003 Lausanne est intégrée dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Cette société est détenue à 100%.

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation n'a connu aucune modification.

c) Principes de consolidation

Conformément à la méthode de l'intégration globale, les actifs et les passifs sont repris à 100%.

La consolidation des capitaux est effectuée selon la méthode de l'acquisition. A la date de la première consolidation, les actifs et les dettes des filiales nouvellement consolidées sont évalués à la juste valeur. Le goodwill résultant de cette réévaluation (différence entre le coût d'acquisition et les actifs nets repris à la juste valeur) est porté à l'actif et amorti de manière linéaire avec effet sur le résultat sur une période de cinq ans.

Les engagements, créances, charges et produits entre les entités consolidées sont éliminés. Les transactions internes au groupe sont effectuées aux conditions du marché.

d) Conversion des devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux taux du 1^{er} jour du mois de comptabilisation. Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères du bilan au 31 décembre sont convertis en francs suisses aux taux en vigueur au 31 décembre. Les résultats de ces conversions sont comptabilisés dans le résultat financier.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

e) Liquidités

Les avoirs en caisse, sur les comptes postaux, sur les banques au siège et à l'étranger figurent au bilan à leur valeur nominale.

f) Titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les placements sont effectués conformément aux règles internes de Terre des hommes, d'abord dans le but d'une conservation de la valeur, puis dans celui d'un rendement convenable par rapport à l'état du marché. Une réserve pour fluctuation des titres a été créée pour compenser une éventuelle perte de valeur future des titres.

g) Créances et comptes de régularisation d'actif

Les créances et les comptes de régularisation d'actif sont indiqués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

h) Immeubles de placement et autres immobilisations corporelles

Les immeubles de placement figurent au bilan à leur valeur vénale déterminée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) établie par l'expert immobilier.

Les autres immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, après déduction des amortissements calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation usuelles :

Machines, véhicules et matériel	3 ans
Installation et matériel informatique	3 ans
Immobilisations à l'étranger (1)	Amortissement direct

- 1) Terre des hommes utilise du matériel et des véhicules dans le cadre de ses projets conduits à l'étranger ; ce matériel et ces véhicules sont comptabilisés en charges lors de leur acquisition et ne figurent donc pas à l'actif du bilan. Cette situation se justifie du fait de l'instabilité des contextes et des conditions difficiles dans lesquels opère Terre des hommes, qui rendent difficile la fixation de leur durée d'utilisation, en général courte, et de leur valeur résiduelle.

i) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

j) Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable, fondée sur un événement passé, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Ces provisions sont qualifiées à court terme si l'utilisation est estimée à moins de douze mois, et à long terme si l'utilisation est estimée à plus de douze mois.

k) Reconnaissance des produits

Collecte grand public

Les produits provenant des collectes de fonds grand public sont comptabilisés lorsqu'ils sont définitivement acquis par Terre des hommes. Ils sont considérés comme fonds libres, sauf avis contraire de la part du donateur ou de la donatrice. Les fonds qui n'ont pas été utilisés en fin d'année sont présentés sous la rubrique « **Capital des fonds** » au bilan.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Contrats de financement

Les produits provenant de contrats de financement passés avec des bailleurs de fonds (gouvernements, fondations, cantons, entreprises et autres) sont comptabilisés en produits l'année où sont encourues les dépenses financées. Les montants reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et qui le seront dans les années à venir et dès lors qu'il existe des stipulations contractuelles spécifiant la possibilité de retourner cet actif au bailleur, sont enregistrés sous la rubrique des engagements au bilan « **Financements reçus d'avance** ».

Les montants non reçus pour un projet précis dont les dépenses financées sont engagées à la date du bilan sont enregistrés sous la rubrique du bilan « **Financements à recevoir** ».

La partie du financement à recevoir pour des contrats de financement signés et couvrant les périodes futures est mentionnée comme « **Actif conditionnel** » dans la note 4. Les engagements budgétaires liés aux contrats de financement sont considérés comme engagements conditionnels.

Legs

Les produits des legs et successions acceptés mais non réalisés sont considérés comme des actifs éventuels. Ils sont reconnus comme revenus lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable et qu'ils sont formellement acquis par Terre des hommes.

Autres produits

Tous les autres produits encaissés sans mention particulière sont comptabilisés en produits non affectés. En cas de non-utilisation, le solde est attribué au capital libre (général).

l) Valorisation des gratuités

Les gratuités reçues en prestations et marchandises sont évaluées au prix le plus bas du marché concerné. Les contributions de travail bénévole en Suisse sont évaluées à CHF 25.– l'heure. Le calcul de l'activité des Groupes bénévoles est basé sur une estimation des heures effectuées. Ces valorisations font l'objet uniquement d'une information dans l'annexe.

m) Impôts

Terre des hommes est soumise à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2010, mais exemptée d'impôts directs sur le revenu selon la décision du 2 février 2017. Cette décision n'est soumise à aucune condition. La société Rumine – Lucinge C. S.A. est soumise aux impôts directs. Le taux utilisé est de 14%.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Commentaires relatifs aux états financiers

Montants des tableaux présentés en milliers de francs suisses

1) Liquidités

	31.12.2025	31.12.2024
Caisses	7	10
Comptes de chèques postaux	2 225	457
Banques	11 157	5 978
Total liquidités au siège	13 389	6 445
Caisses	176	179
Banques	5 966	6 281
Total liquidités à l'étranger	6 142	6 460
TOTAL	19 531	12 905

2) Titres

	31.12.2025	31.12.2024
Titres cotés en bourse	2 242	2 061
TOTAL	2 242	2 061

3) Créances

	31.12.2025	31.12.2024
Débiteurs au siège	143	238
Débiteurs TVA	144	133
Débiteurs à l'étranger	879	929
TOTAL	1 165	1 299

4) Financements à recevoir

	31.12.2025	31.12.2024
Contributions DDC*	1 171	519
Bailleurs de fonds au siège	6 926	9 646
Bailleurs de fonds à l'étranger	2 158	2 041
TOTAL	10 255	12 206

*Direction suisse du Développement et de la Coopération.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Financements à recevoir (actif conditionnel)	31.12.2025	31.12.2024
2025	-	46 770
2026	49 743	21 271
2027	11 341	2 781
2028	4 190	46
2029	1 925	-
TOTAL	67 198	70 868

5) Comptes de régularisation d'actif

	31.12.2025	31.12.2024
Charges payées d'avance	2 697	2 927
Impôts anticipés	301	24
TOTAL	2 998	2 951

6) Immobilisations corporelles

	Immeubles de placement		Autres Immobilisations corporelles	
	2025	2024	2025	2024
Valeurs comptables nettes au 1^{er} janvier	26 071	26 071	260	17
Valeurs d'acquisition				
Situation au 1er janvier	26 071	26 071	4 502	4 259
Entrées	-	-	-	243
Sorties	- 8 871	-	- 5	-
Réévaluation	3 550	-	-	-
Situation au 31 décembre	20 750	26 071	4 497	4 502
Amortissements cumulés				
Situation au 1er janvier	-	-	- 4 242	- 4 242
Amortissements	-	-	- 27	-
Réévaluation par annulation d'amortissement	-	-	-	-
Situation au 31 décembre	-	-	- 4 269	- 4 242
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	20 750	26 071	227	260

Immeubles de placement ⁽¹⁾

Détail des immeubles de placement	Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	Valeurs comptables nettes au 31.12.2024
Le Mont sur Lausanne	-	8 860
Travaux en cours Mont-sur-Lausanne	-	11
Chaumière 08, Lausanne	3 900	3 430
Chaumière 12, Lausanne	4 870	4 170
Lucinge 12, Lausanne	11 980	9 600
TOTAL	20 750	26 071

⁽¹⁾ La valeur totale d'acquisition des immeubles de placement est de KCHF 7'820

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Autres immobilisations corporelles

Détail des autres immobilisations corporelles	Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	Valeurs comptables nettes au 31.12.2024
Autres immobilisations corporelles	227	260
TOTAL	227	260

7) Immobilisations financières*

Détail des immobilisations financières	Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	Valeurs comptables nettes au 31.12.2024
Dépôts et garanties de loyers	192	298
TOTAL	192	298

* Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

8) Créanciers

	31.12.2025	31.12.2024
Créanciers au siège	1 395	1 327
Créanciers à l'étranger	895	726
TOTAL	2 291	2 053

9) Financements reçus d'avance

	31.12.2025	31.12.2024
Financements reçus d'avance DDC*	2 200	2 936
Financements reçus d'avance autres bailleurs	12 647	15 814
Financements reçus d'avance à l'étranger	2 654	3 100
TOTAL	17 501	21 849

*Direction suisse du Développement et de la Coopération

10) Comptes de régularisation passif

	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer au siège	2 530	3 062
Délimitation vacances non prises	751	772
Charges à payer à l'étranger	2 573	2 789
TOTAL	5 854	6 623

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

11) Dettes portant intérêt

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes à court terme portant intérêts (échéance < 1 an)	228	228
Dettes à long terme portant intérêts (échéance 1-5 ans)	10 654	10 036
Dettes à long terme portant intérêts (échéance > 5 ans)	-	-
Total Dettes portant intérêts	10 882	10 264

Actifs engagés en garantie des dettes de la société ainsi qu'actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2025	31.12.2024
Val. Comptable – Lucinge 12, Lausanne	11 980	9 600
Cédule en 1er rang	6 000	6 000
Utilisation de gages	5 880	5 480
Val. Comptable – Budron C 8, Le Mont s/Lausanne	-	8 871
Cédule en 1er rang	-	5 675
Utilisation de gages	-	5 675
Val. Comptable – Chaumière 8, Lausanne	3 900	3 430
Cédule en 1er rang	2 200	2 200
Utilisation de gages	2 163	2 038
Val. Comptable – Chaumière 12, Lausanne	4 870	4 170
Cédule en 1er rang	2 600	2 600
Utilisation de gages	2 546	2 366
Val. Comptable – TOTAL	20 750	26 071
Cédule en 1er rang – TOTAL	10 800	16 475
Utilisation de gages – TOTAL	10 589	15 559

Le revenu locatif de tous ces immeubles est également cédé en garantie.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

12) Provisions

	Provision impôt latent	Provision risque audit bailleurs	Autres provisions	Total
Valeurs comptables nettes au 1er janvier 2025	1 670	549	114	2 333
Augmentation	-	-	78	78
Utilisation	-	- 5	-	- 5
Dissolution	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes au 31 décembre 2025	1 670	544	192	2 405

	Provision impôt latent	Provision risque audit bailleurs	Autres provisions	Total
Valeurs comptables nettes au 1er janvier 2024	1 670	604	114	2 389
Augmentation	-	-	-	-
Utilisation	-	- 56	-	- 56
Dissolution	-	-	-	-
Valeurs comptables nettes au 31 décembre 2024	1 670	549	114	2 333

13) Capital lié

Indemnités de fin de contrat : un montant de KCHF 1'527 (2024 : KCHF 1'527) est réservé pour couvrir les indemnités en faveur du personnel en cas de fermeture non prévue de projets en Suisse ou à l'étranger ainsi qu'assurer un besoin éventuel d'accompagnement RH en fin de mission.

Fonds mutuel de taxation : un montant de KCHF 771 (2024 : KCHF 729) est réservé pour couvrir les taxes sur le revenu que les expatriés sont parfois amenés à payer lors de leur mission.

Risque pour différence de change : un montant de KCHF 450 (2024 : KCHF 450) est réservé pour couvrir les différences de change sur nos liquidités.

Réserve Innovation : utilisation d'un montant de KCHF 69 (2024 : KCHF 143) et dissolution du solde restant de 87K.

Réserve Aide humanitaire : un montant de KCHF 137 (2024 : KCHF 146) est réservé afin d'initier des actions ou interventions dans des contextes de crise humanitaire.

Réserve pour fluctuation des titres : un montant de KCHF 347 (2024 : KCHF 316) est réservé dans le but de compenser une éventuelle perte de valeur future des titres.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

14) Résultat financier

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts	29	33
Gains de change réalisés	62	196
Produit de change non réalisés	139	522
Produit financier	254	149
Produits financiers	484	900
Frais financiers	- 128	- 138
Intérêt sur emprunt long terme	- 159	- 137
Intérêt sur emprunt court terme	-	- 2
Pertes de changes réalisées	- 305	- 63
Pertes de change non réalisées	- 609	- 46
Charges financières	- 1 201	- 386
Résultat financier	- 717	514

15) Autres résultats

	31.12.2025	31.12.2024
Loyers, acomptes chauffage et frais accessoires	1 173	1 301
Produits d'immeuble de placement	1 173	1 301
Plus-value sur réévaluation comptable immeubles de placement	3 550	-
Total Réévaluation immeubles de placement	3 550	-
Perte (-) s/vente immeubles de placement	- 1 271	-
Total Perte s/vente immeubles de placement	- 1 271	-
Charges immeubles de placement	- 1 083	- 415
Total Charges d'immeuble de placement	- 1 083	- 415
Produits extraordinaires	3	158
Charges extraordinaires	- 177	- 410
Total Produit et charges extraordinaires	- 174	- 252
Produit sur exercice précédent	371	159
Charges sur exercice précédent	- 161	- 618
Total charge et produits s/ex précédent	210	- 459
Autres résultats	2 404	175

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

16) Coûts globaux

	Projets et programmes à l'étranger	Communication et Recherche de fonds	Administration	Total Charges 2025	Total Charges 2024
Charges directes de projets	28 525	20	21	28 566	33 568
<i>dont Contributions partenaires</i>	10 115	20	-	10 135	12 955
Charges du personnel	36 320	2 932	7 120	46 374	50 312
dont Frais de recrutement	18	-	52	70	50
Frais de formation	166	-	110	275	343
Frais de déplacement	1 591	39	112	1 743	1 686
Charges d'exploitation	8 463	4 119	2 112	14 694	16 013
dont Frais pour locaux, assurances, véhicules	5 247	1	403	5 651	6 187
Frais administratif & informatique	2 574	2 852	1 661	7 087	8 071
Frais pour campagnes de collecte de fonds	296	1 266	4	1 565	1 559
Amortissements	-	-	27	27	27
Charges et produits hors exploitation	179	-	0	179	55
Total des charges	73 487	7 071	9 253	89 812	99 948

Ce tableau présente les charges réparties par nature de coûts

	2025	2024
Charges opérationnelles	89 812	99 948
Charges directes de projet	75 020	83 055
Dépenses terrain	65 823	71 693
- Afrique	22 677	21 977
- Europe	11 537	15 947
- Moyen-Orient et Afrique du Nord	20 214	21 914
- Asie	11 395	11 661
- Amérique latine	-	192
Frais de management et de programme	9 197	11 362
Charges d'obtention de financement	5 962	6 092
Charges administratives	8 830	10 800
Taux de frais administratif	9.8%	10.8%

Ce tableau présente les charges réparties selon la méthode ZEWO.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

17) Gratuités reçues

	2025	2024
Bénévolat du conseil de fondation	7	35
Bénévolat et service provenant de l'activité de nos Groupes bénévoles	1 267	1 080
Total	1 274	1 114
% des recettes d'exploitation de la Fondation	1.4%	1.1%

18) Détail des contributions de la DDC*

	2025	2024
Contributions de programme Développement	7 160	8 000
Helvetas WaSH consortium	517	488
Contributions de projets	5 489	4 820
Total	13 166	13 308

* Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse.

19) Indemnisations versées aux membres des organes responsables

Le Conseil de fondation travaille bénévolement. Il reçoit une indemnisation forfaitaire pour les frais des séances. En 2025, un montant total de KCHF 21 (dont KCHF 10 pour le président) a été alloué aux 7 membres pour leurs frais liés à leur participation à 6 séances du Conseil de fondation (2024 : KCHF 22 dont KCHF 10 pour le président).

La masse salariale des 6 membres de la direction représente un montant de KCHF 936 pour l'année 2025. (2024 : KCHF 907)

20) Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs et les collaboratrices de Terre des hommes, à savoir 107 personnes au 31 décembre 2025 (2024 : 131) sont assuré-e-s contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès auprès de Avena Fondation BCV 2^{ème} pilier à Lausanne selon un plan de prévoyance, dit "en primauté des cotisations". L'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan de prévoyance est financé par les cotisations de Terre des hommes et de ses collaboratrices et collaborateurs. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées pour la période dans laquelle elles ont été acquittées. Les risques sont assurés par la Fondation Commune.

Annexe aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

Les avantages (actifs) et engagements (passifs) économiques, ainsi que les charges de prévoyance inhérentes au plan de prévoyance se présentent comme suit :

	2025	2024
Le taux de couverture (source : AVENA 02.2026)	112.6%	109.1%
Part économique de Terre des hommes	Aucune	Aucune
Variation par rapport à l'année précédente/différence enregistrée avec effet sur le résultat de l'exercice	Aucune	Aucune
Charges de prévoyance en tant que partie des frais de personnel	1'035	1'147

21) Collaborateurs et collaboratrices

Terre des hommes employait 2'078 collaborateurs et collaboratrices à fin 2025 dont 101 en Suisse (Lausanne et Zürich) et 1'977 dans ses délégations dans les différents pays d'intervention, y compris 71 expatrié·e·s.

En comparaison, Terre des hommes employait 2'358 collaborateurs et collaboratrices en 2024, dont 127 en Suisse et 2'231 dans les autres pays, y compris 65 expatrié·e·s.

22) Honoraires de l'organe de révision

	2025	2024
Prestations de révision	130	130
Autres prestations	4	53
Total	134	183